



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

DOM : Réunion

Question écrite n° 33428

Texte de la question

M. André Thien Ah Koon attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur l'amélioration de l'information et de l'orientation scolaires dans le département de la Réunion. Il ressort d'une étude récente que près de 40 % des lycéens s'estiment peu ou pas du tout informés des orientations possibles après la terminale, ce qui nuit considérablement à leur parcours universitaire et professionnel. Dès lors, il le remercie de bien vouloir lui indiquer les moyens qu'il envisage de dégager, notamment en matière de communication, de telle sorte que l'orientation scolaire contribue efficacement à l'amélioration des résultats, en particulier dans le choix des études supérieures.

Texte de la réponse

Le proviseur de chaque lycée de l'académie de la Réunion doit soumettre au conseil d'administration de son établissement un plan d'action permettant de renforcer l'information des élèves nécessaire à leur orientation. Le professeur principal de terminale sera la cheville ouvrière de ce plan et veillera à sa mise en oeuvre en relation avec l'ensemble de l'équipe pédagogique et le conseiller d'orientation psychologue. Il est à noter que le nouveau dispositif d'animation du projet d'établissement, mis en place à la rentrée scolaire de 1999, va permettre de suivre les progrès réalisés en ce domaine. En effet, les établissements ont été regroupés en quatre zones d'animation éducative, avec un coordinateur désigné, le chef d'établissement, et la participation dans chaque zone d'un IA-IPR et d'un IEN second degré référents. Il s'agit de promouvoir les démarches contractuelles de projet dans le cadre des dotations attribuées. Les proviseurs bénéficient ainsi d'une instance d'information et de concertation dans laquelle ils seront réunis afin d'étudier un certain nombre de points ayant trait à l'organisation et au fonctionnement des établissements. Les efforts effectués pour renforcer l'information des lycéens sur leur orientation post-baccalauréat seront examinés lors de ces regroupements. Par ailleurs, les propositions de ces regroupements seront encadrées par un plan académique, qui sera élaboré fin septembre, en liaison avec le conseil régional de la Réunion, compétent en ce domaine depuis l'adoption en décembre 1995 du plan régional de développement des formations. Un débat avec des économistes, des socio-professionnels et des producteurs d'information, portant sur l'évolution de l'économie et des métiers à la Réunion permettra d'améliorer les outils mis à la disposition des agents chargés de l'information des élèves des classes de terminale sous l'égide de la délégation régionale de l'ONISEP.

Données clés

Auteur : [M. André Thien Ah Koon](#)

Circonscription : Réunion (3^e circonscription) - Députés n'appartenant à aucun groupe

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 33428

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 août 1999, page 4645

Réponse publiée le : 4 septembre 2000, page 5144